



CRE Poitou-Charentes
251 grand'rue
79410 ECHIRE
Tél. : 05 49 05 11 31

PONY-GAMES

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Entre le Comité Régional d'Équitation Poitou-Charentes (CREPC) représenté par son président, **M. Jacques ROBIN**

Et _____ (l'organisateur),

Domicilié _____,

représenté par _____

Il est convenu ce qui suit :

1. Le CREPC met à disposition de l'organisateur précité, 6 kits de série élite, ainsi qu'une remorque pour l'organisation de sa compétition.
2. Le matériel sera fourni, après signature et remise de cette « *convention de mise à disposition* », ainsi que de la somme de 40 € (quarante euros), pour chaque concours, au CREPC. Cette somme est dédiée au remplacement de matériel.
3. Le propriétaire du véhicule tractant la remorque s'engage à informer préalablement son assureur de ce fait.
4. En dehors des compétitions, ce matériel sera conservé au nom du CREPC par **Cyril BARREAU du Logis du poney (CHIRE 86600 ST SAUVANT Tél. : 05 49 44 21 34 ou 06 72 79 49 15)**
5. **Cyril BARREAU** sera responsable de sa bonne conservation, charge à l'organisateur de venir le prendre et d'en effectuer le retour au logis du poney.
6. Toute réparation due à une dégradation sur la remorque servant au transport (propriété du CREPC), lors de sa présence sur le lieu de l'organisation, sera également facturée à l'organisateur.

Fait à _____

Le _____

P/ LE CREPC

P/ L'ORGANISATEUR
(cachet et signature)